Nations Unies S/2012/363



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 13 de sa résolution 2043 (2012), j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur l'application de cette résolution depuis les exposés que lui ont fait, le 8 mai 2012, l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Kofi A. Annan, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous.

En son point 2, le plan en six points fait obligation aux autorités syriennes de mettre fin aux mouvements de troupes en direction d'agglomérations, de cesser d'utiliser des armes lourdes dans ces agglomérations et de commencer à en retirer les concentrations de troupes. Les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité réaffirment également que le Gouvernement doit honorer de manière visible et dans leur intégralité les engagements qu'il a pris et soulignent qu'il importe que toutes les forces gouvernementales syriennes se retirent avec leurs armes des agglomérations où elles se trouvent et retournent dans leurs casernes, afin de faciliter une cessation durable de la violence. L'opposition a elle aussi l'obligation de mettre fin immédiatement à la violence armée sous toutes ses formes. Le Conseil de sécurité a par ailleurs demandé aux deux parties de respecter les dispositions pertinentes de l'accord préliminaire.

La cessation de la violence par toutes les parties doit inclure l'arrêt des violations des droits de l'homme qui ont caractérisé les combats. De plus, le plan en six points fait obligation au Gouvernement de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, d'assurer l'accès aux personnes arbitrairement détenues et de libérer celles-ci, de délivrer des visas aux journalistes et d'assurer leur liberté de circulation, et de respecter la liberté d'association et le droit de manifester pacifiquement.

Tout en continuant de se doter des effectifs et des moyens nécessaires, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) s'est employée, comme le veut son mandat, à contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes et à surveiller et appuyer l'application intégrale du plan en six points. Malgré les difficultés et les risques auxquels la MISNUS est exposée sur le plan de la sécurité, son déploiement s'effectue rapidement. Grâce aux efforts du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et aux promptes et généreuses contributions des pays qui fournissent des effectifs militaires, le déploiement de la composante militaire de la Mission est presque achevé. Celui de la composante





civile est en cours, les besoins de la Mission en personnel civil spécialisé dans les fonctions de contrôle et d'appui n'étant pas encore entièrement remplis.

On a constaté une certaine diminution de l'intensité des combats dans les lieux où la MISNUS a établi une présence. Les démarches engagées par ses observateurs sur le plan local semblent avoir eu un effet calmant, en même temps qu'elles permettaient d'ouvrir un dialogue initial avec les parties sur le terrain. Il n'en reste pas moins que le niveau de violence dans l'ensemble du pays reste fort élevé.

Rapportée aux engagements figurant dans le plan en six points, la situation générale en Syrie reste extrêmement grave et les progrès accomplis ont été très modestes et limités à un nombre restreint de questions. La crise persiste sur le terrain, caractérisée par une violence constante, la détérioration de la situation humanitaire, les violations des droits de l'homme et la persistance des affrontements politiques. Tous les jours, sur l'ensemble du territoire national, des incidents violents font de nombreux morts et blessés, quoique ce soit à une échelle moins large qu'immédiatement avant le 12 avril 2012. Dans de nombreux endroits, l'armée syrienne n'a ni cessé d'employer ses armes ni procédé à leur retrait. Il y a eu aussi un nombre alarmant d'explosions dans les agglomérations urbaines, y compris des actes de terrorisme.

Cessation de la violence armée sous toutes ses formes

Je tiens à noter d'abord que la MISNUS a observé que le conflit a entraîné des destructions physiques considérables en de nombreux endroits et que certains lieux acquis à l'opposition ont subi de graves dommages. La MISNUS a aussi observé que des quartiers entiers de certaines villes semblent se trouver sous le contrôle de fait d'éléments de l'opposition. Il règne une atmosphère générale de tension, de méfiance et de peur. Le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint et la Mission reçoivent tous les jours des communications du Gouvernement syrien et des groupes d'opposition dénonçant des violations de l'obligation de cesser la violence. Les dimensions et la complexité du pays, la diversité des violations possibles, la variété des contextes locaux et la précarité des conditions de sécurité font qu'il est difficile de peindre un tableau complet et détaillé de la situation sur le terrain.

Depuis le 8 mai 2012, la MISNUS a noté une réduction de l'utilisation et du déploiement d'armes lourdes ainsi que de la fréquence et de l'intensité des affrontements armés dans les lieux où ses observateurs sont présents. Par contre, elle a observé la persistance des concentrations de troupes et d'armes lourdes de l'armée syrienne dans les agglomérations. On en citera comme exemples un convoi de l'armée syrienne représentant l'effectif d'une compagnie qui a été vu par des observateurs de la MISNUS alors qu'il entrait dans Damas et une autre compagnie qui a été vue à Deraa le 11 mai 2012. En de nombreuses occasions, la MISNUS a observé des véhicules blindés de transport de troupes et, moins fréquemment, des chars d'assaut.

Dans certains cas, le personnel de la MISNUS a pu négocier des ententes locales pour désamorcer des situations et, dans certaines zones, il a pu constater que les parties prenaient des mesures constructives pour remédier à des violations qu'il avait observées et leur avait signalées. Le 15 mai 2012, la MISNUS a organisé un cessez-le-feu entre l'armée syrienne et les forces d'opposition dans des quartiers de Deir Zor, et le Gouvernement a accepté d'en retirer ses véhicules blindés de transport de troupes. Le 21 mai 2012, la MISNUS a négocié une entente entre les

parties à Khan Cheikoun, suite à laquelle le Gouvernement a élargi deux détenus et récupéré un char incendié. Cependant, dans d'autres occasions, les observateurs n'ont pu arriver qu'après un incident ou n'ont pas réussi à négocier un cessez-le-feu.

Entre autres violations observées pendant la période considérée, la MISNUS a été témoin de violents affrontements entre l'armée syrienne et l'opposition à Talbissa et à al-Rastan, où elle a vu les forces gouvernementales utiliser des chars d'assaut, des véhicules blindés de transport de troupes et des tubes lance-grenades le 8 mai 2012, et où les combats se seraient poursuivis pendant la semaine suivante. Les observateurs de la MISNUS ont signalé avoir entendu des tirs à l'arme légère et à l'arme lourde et des explosions régulièrement dans tous les endroits où ils étaient déployés, en particulier la nuit. L'intensité de ces tirs était cependant inégale. Par exemple, le 18 mai 2012, les observateurs en poste à Edleb ont signalé des attaques contre des installations gouvernementales. Toujours à Edleb, des échanges de tirs nourris entre des forces gouvernementales et des personnels armés ont été entendus à 500 mètres au nord de la base d'observation de la MISNUS lorsqu'une position militaire syrienne a été attaquée. Les observateurs en poste à Homs ont signalé avoir entendu 82 explosions ainsi que des tirs d'artillerie sporadiques pendant la matinée du 19 mai 2012. Au cours de ses visites d'hôpitaux, la MISNUS a vu aussi bien des civils que des membres des forces de sécurité parmi les patients traités pour blessures par balle ou traumatisme par explosion.

À plusieurs reprises, les membres de la MISNUS ont entendu des tirs d'artillerie contre des agglomérations ou en ont vu les effets. Les groupes d'opposition armés leur ont déclaré, dans des réunions avec eux, que le Gouvernement préférait procéder de nuit à ses bombardements à l'arme lourde pour ne pas être vu des observateurs militaires. Le Gouvernement a répondu que les groupes armés provoquaient ses forces en leur tirant dessus et qu'il continuerait à répondre à ces tirs. Le Gouvernement a également dénoncé la contrebande d'armes à travers les frontières ainsi que d'autres actes criminels, y compris des meurtres et enlèvements de membres des forces de sécurité. Selon certains rapports, le Gouvernement continuerait de recevoir du matériel militaire et des munitions qui lui sont envoyés par d'autres pays; selon d'autres rapports, des armes sont envoyées aux forces de l'opposition.

La MISNUS a rapporté que des représentants de l'opposition lui ont déclaré que les personnes qui prennent contact avec la Mission craignaient d'être victimes de représailles. Ceci est très grave, et il importe au plus haut point de mettre fin à toute forme d'intimidation. On se rappellera à ce sujet que le 9 mai 2012, à Deraa, un engin explosif a explosé à côté d'une maison dans laquelle, cinq minutes plus tôt, une patrouille de la MISNUS avait rencontré des représentants de l'Armée libre syrienne. Le 19 mai 2012, dans le village d'Al-Chamas, près d'Homs, des membres de l'opposition ont déclaré aux observateurs qu'ils s'étaient fait dire que s'ils participaient à des manifestations ou parlaient à des représentants de l'ONU, ils seraient tués ou arrêtés en même temps que leur famille. Ces membres de l'opposition ont aussi montré aux observateurs des photos d'une attaque au cours de laquelle, selon eux, l'armée syrienne aurait tué 20 personnes, en aurait blessé un grand nombre et en aurait arrêté 300.

Dans les zones dominées par l'opposition, les échanges de la MISNUS avec la population et les représentants des groupes d'opposition se sont ressentis de la forte frustration des populations locales, de l'organisation incertaine des groupes

d’opposition et de la peur de représailles. La frustration des populations locales s’est exprimée par des menaces contre les observateurs, des attaques contre leurs véhicules et des mouvements de foule les empêchant de circuler. Cela n’empêche pas qu’une grande partie de la population, même si elle exprime des critiques et des préoccupations, semble accueillir favorablement la présence d’observateurs des Nations Unies.

Le nombre des attentats à la bombe, notablement à Damas, Hama, Alep, Edleb et Deir Zor, a augmenté. Parmi eux on citera le double attentat à la bombe du 10 mai 2012 à Damas, qui a vu deux engins explosifs improvisés montés sur des véhicules et pesant probablement plus d’une tonne chacun exploser à proximité d’immeubles des services de sécurité du Gouvernement. La complexité et la puissance de ces engins témoignent d’une maîtrise technique qui laisse penser que des groupes terroristes établis pourraient être impliqués. Le Gouvernement et certains groupes de l’opposition affirment que de tels groupes interviennent déjà dans le pays. Le Front al-Nasra a revendiqué la responsabilité d’au moins six des récents attentats à la bombe.

Ces dangereuses conditions de sécurité n’épargnent pas le personnel de la Mission. Entre les 9 et 19 mai 2012, plusieurs incidents ont été signalés à proximité de convois de la MISNUS. Le 15 mai 2012, à Khan Cheikhoun dans la province d’Edleb, l’explosion d’une bombe et des tirs directs d’armes à feu ont atteint un convoi de quatre véhicules de la MISNUS, dont trois ont été endommagés. Il n’y a pas eu de pertes de vies humaines, mais un véhicule a été déclaré perdu avant d’être récupéré le 21 mai 2012. Une autre fois, une explosion s’est produite à 30 mètres de l’un des véhicules. Le 19 mai 2012, des observateurs de la MISNUS se sont rendus sur le site d’une puissante explosion à 500 mètres de la base d’observation de la MISNUS à Deir Zor. Cette explosion, qui visait le quartier général d’un service de renseignement militaire, serait le résultat d’un attentat-suicide et aurait fait 6 morts et 41 blessés. Le 20 mai 2012, un petit engin explosif improvisé a explosé à Damas, à environ 150 mètres d’un convoi des Nations Unies. Le 21 mai 2012, deux engins explosifs improvisés ont explosé à proximité d’observateurs de la MISNUS qui escortaient une unité de l’armée syrienne chargée de récupérer un blindé détruit à Damas. Des véhicules de la MISNUS ont été lapidés à Dmeir, près de Damas, et à plusieurs reprises des convois de la MISNUS ont été atteints par des tirs d’armes légères. Bien qu’il ne soit pas établi avec certitude que ces convois aient été pris délibérément pour cible, ces incidents mettent en évidence les difficiles conditions de sécurité dans lesquelles la Mission remplit son mandat. La Mission exerce la plus grande vigilance et suit en permanence l’évolution de la situation sur le plan de la sécurité.

Des rapports persistants font état d’une lourde campagne de répression de la part des autorités, qui s’est accompagnée de violations massives des droits de l’homme par les forces gouvernementales et les milices progouvernementales, avec notamment des arrestations arbitraires, des cas de torture, des disparitions forcées et des exécutions sommaires de militants, d’opposants et de déserteurs. À ce sujet, j’attire l’attention sur le rapport publié le 24 mai 2012 par la Commission internationale indépendante d’enquête sur la Syrie. De son côté, la MISNUS procède actuellement à une enquête sur des informations selon lesquelles 21 civils auraient été tués et plusieurs centaines de personnes auraient été arrêtées le 14 mai 2012 à Al-Chamas, près d’Homs, au cours d’une opération menée conjointement par les forces gouvernementales et des milices supplétives. La MISNUS en a informé les autorités locales. Il existe aussi des rapports faisant état de violations des droits

de l'homme par l'opposition, certes à une moindre échelle, mais qui comprennent des cas de détention arbitraire et d'exécution sommaire de membres des forces gouvernementales et autres éléments progouvernementaux.

Accès aux lieux de détention et élargissement des personnes détenues

Le Gouvernement syrien a l'obligation d'assurer un accès sans entrave à toutes les personnes détenues arbitrairement et d'accélérer le rythme auquel elles sont libérées. Des rapports persistants font état de la détention de milliers de Syriens dans un réseau de locaux de détention de différents types administrés par le Gouvernement. Cette question des détentions arbitraires est l'un des principaux griefs soulevés dans les consultations de la MISNUS avec les groupes d'opposition, où elle est souvent présentée comme une préoccupation centrale des communautés touchées par la violence.

La MISNUS a été saisie de nombreuses plaintes de civils qui sont sans nouvelles de membres de leur famille depuis leur arrestation. La MISNUS et le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint ont également reçu plusieurs listes de détenus qui leur ont été adressées par des groupes de l'opposition et des associations de défense des droits de l'homme. Parmi ces détenus figurerait un nombre important de militants des droits de l'homme et de militants politiques qui ne participaient pas à la lutte armée, ainsi que de personnes vulnérables. Je tiens à rappeler ici la déclaration que le Comité contre la torture a faite le 16 mai 2012 au sujet de la République arabe syrienne.

La MISNUS a entrepris des démarches auprès du Gouvernement à ce sujet et travaille en liaison avec différents acteurs, dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), mais elle n'a pas encore obtenu un accès systématique aux personnes détenues ou aux lieux où celles-ci sont détenues. Le CICR a commencé le 13 mai 2012 une mission d'inspection de neuf jours dans la prison centrale d'Alep.

Le Gouvernement a annoncé, le 16 mai 2012, la libération de 250 détenus qui n'avaient pas participé à des actes de violence, et ceci après avoir libéré un lot précédent de 265 détenus au début du mois. La MISNUS s'emploie à obtenir une liste des personnes libérées. Il s'agit cependant de chiffres très modestes au regard du nombre des personnes arrêtées au cours des 15 derniers mois. Le Gouvernement a également fait savoir à l'Envoyé spécial conjoint qu'il avait amnistié plusieurs centaines de personnes qui s'étaient rendues aux autorités, avaient déposé leurs armes et avaient donné des gages de leur conduite future.

Le rythme auquel l'accès aux lieux de détention et la libération des détenus sont accordés est inacceptable et incompatible avec l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre du plan en six points ainsi qu'avec ses obligations internationales. Il est crucial que le Gouvernement donne accès à tous les lieux de détention et communique toutes les informations voulues sur les personnes détenues. J'exhorte le Gouvernement syrien et ses organes de maintien de l'ordre, les autorités judiciaires et les autorités pénitentiaires à communiquer à la Mission et aux autres organisations concernées les informations voulues sur les personnes détenues et à leur donner accès à ces personnes. J'exhorte également le Gouvernement à accélérer la mise en liberté des personnes détenues arbitrairement, cette mise en liberté constituant une priorité que l'Envoyé spécial conjoint a régulièrement rappelée aux autorités syriennes. Les autres groupes concernés doivent eux aussi libérer les personnes privées de liberté qui se trouvent sous leur contrôle.

Visas d’entrée et liberté de circulation des journalistes

Quelques progrès ont été constatés, mais insuffisants, dans la délivrance aux journalistes de visas d’entrée en Syrie et dans la liberté de circulation qui leur est accordée. L’Envoyé spécial conjoint s’est fait dire que 166 journalistes étrangers avaient reçu des visas depuis que le Gouvernement avait donné son accord au plan en six points. Cependant, le Gouvernement exige toujours que les journalistes sollicitent à l’avance un permis spécifique pour voyager en province, et ces permis ne leur sont délivrés que parcimonieusement. Les journalistes ne se voient par ailleurs accorder que des permis de séjour de courte durée qui ne facilitent pas la conduite d’enquêtes approfondies. La MISNUS a également été informée par des journalistes que l’opposition avait menacé un journaliste russe à Al Mastoumah.

Respect de la liberté de réunion et de manifestation pacifique

Il est clair que l’obligation qui incombe au Gouvernement syrien de respecter la liberté de réunion et le droit de manifester pacifiquement n'est pas tenue. La MISNUS a à plusieurs occasions, lors de patrouilles, observé des manifestations qui à l’évidence ne sont pas organisées avec l’accord du Gouvernement. Lorsque le personnel de la MISNUS s’est rendu à l’Université d’Alep, les 9 et 17 mai 2012, il s’y déroulait des manifestations d’étudiants. Des informations crédibles indiquent que le 9 mai 2012, après le départ des observateurs, des éléments du Gouvernement et des forces irrégulières ont lancé des gaz lacrymogènes et tiré en l’air à balles réelles, assailli le campus et tué entre 2 et 5 étudiants, en plus d’en avoir arrêté au moins 200. Il a également été fait état de tirs à balles réelles et de l’arrestation de manifestants par les forces de sécurité le 17 mai 2012.

Si des manifestations sont organisées dans bien d’autres parties du pays, beaucoup auraient selon les informations reçues été dissipées à l’aide de balles réelles et en recourant à la force meurtrière et à l’arrestation arbitraire de manifestants. Il est clair que les actes d’intimidation et les violations des droits de l’homme généralisées ne constituent pas un environnement dans lequel les citoyens peuvent exprimer leurs opinions ou manifester librement.

Accès de l’aide et des secours humanitaires

Les secours humanitaires doivent parvenir d'urgence à tous ceux qui en ont besoin et le Gouvernement est tenu de veiller à ce que l'aide humanitaire soit acheminée en temps voulu dans toutes les zones touchées par les combats. À mesure que les ressources locales diminuent, les conditions de vie de la majorité des Syriens se détériorent, les réseaux de solidarité locaux sont menacés d’épuisement et les produits de base, comme le pain, le lait et les médicaments, sont introuvables dans certaines régions. Les combats sont à l’origine d'importants déplacements de population à l’intérieur du pays et de flux de réfugiés vers les pays voisins. Le nombre de Syriens ayant besoin d’une forme ou d’une autre d’aide humanitaire, actuellement estimé à un million, pourrait bien s’accroître si la crise perdure.

Les efforts que déploient, dans des circonstances extrêmement difficiles, les organisations humanitaires présentes sur le terrain, en particulier le Croissant-Rouge arabe syrien, sont énormes. À la suite de consultations et d'un accord avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies intensifient de leur côté leurs activités en vue de fournir un appui supplémentaire. Le Programme alimentaire mondial vient maintenant en aide à 250 000 personnes chaque mois par

l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien. Les organismes des Nations Unies distribuent en outre des articles non alimentaires et fournissent des services sanitaires et sociaux. Une assistance a été dispensée à 12 000 personnes dans le Rif Damas. Le Gouvernement a par ailleurs exprimé sa volonté d'allouer des ressources financières substantielles en faveur des activités humanitaires et de la reconstruction dans les zones endommagées ou détruites.

Cependant, l'aide actuellement apportée est bien en-deçà des besoins existants, que corroborent les constats faits par les observateurs militaires et du personnel civil dans les zones directement touchées par le conflit. Il faut pour y répondre intensifier d'urgence les opérations humanitaires et la prestation des services de base essentiels.

Un accord a maintenant été conclu avec le Gouvernement, aux termes duquel les organismes humanitaires des Nations Unies peuvent déployer leur personnel auprès des représentations de la Croix-Rouge arabe syrienne à Deir-Zor, Deraa, Homs et Edleb. Il a également été convenu qu'un certain nombre d'ONG nationales et internationales participeront à l'action humanitaire. Si ces premiers accords sont les bienvenus, ils ne doivent pas moins se concrétiser. Je demande instamment que ces mesures soient mises en œuvre pleinement et immédiatement. Je souligne par ailleurs qu'il ne s'agit là que de la première étape dans l'élargissement de l'accès accordé à l'aide humanitaire et que cela est loin de répondre à mes attentes quant à un accès sans entrave. Je compte sur le soutien constant et accru des États Membres pour permettre l'intensification des efforts engagés par tous les organismes humanitaires concernés des Nations Unies.

Je souhaite remercier les pays voisins de la République arabe syrienne pour l'aide qu'ils apportent aux réfugiés syriens. Il est essentiel de maintenir ouvertes les frontières. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a maintenant enregistré 60 928 réfugiés syriens en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. L'organisation aide les gouvernements de ces pays à répondre aux besoins des réfugiés et continuera d'accroître son assistance au rythme du flux constant de personnes déplacées.

Déploiement et activités de la MISNUS

Les moyens de la MISNUS continuent de s'accroître rapidement. Au 25 mai 2012, 43 États Membres avaient adressé au Département des opérations de maintien de la paix des propositions de candidature d'observateurs militaires. À la même date, la MISNUS comptait 271 observateurs militaires et 81 membres du personnel civil. Elle devrait avoir atteint sa pleine capacité militaire avant la fin du mois.

Le Gouvernement a coopéré à la mise en place de la Mission, en apportant un appui de haut niveau, en établissant des systèmes d'administration et de délivrance des visas et en assurant la sécurité. Néanmoins, certains observateurs militaires et des membres du personnel civil n'ont toujours pas reçu leur visa. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix a présenté à la Mission permanente de la République arabe syrienne, le 10 mai 2012, un projet d'accord sur le statut de la Mission. Les efforts se poursuivent en outre pour faire fond sur l'accord préliminaire signé le 19 avril 2012, et parvenir à un protocole final convenu entre le Gouvernement et l'ONU. La question de l'utilisation de moyens aériens indépendants reste en discussion. Il importe aussi que les autorités syriennes

garantissent l’entrée de tout le matériel de communication destiné à la MISNUS, qui est indispensable pour la sécurité de la Mission.

La MISNUS a désormais son quartier général fixe à Damas et a établi sept bases d’opérations prévues (Alep, Deraa, Deir-Zor, Hama, Homs, Edleb et Rif Damas). Dotée d’effectifs plus nombreux, la Mission est mieux à même d’effectuer des patrouilles, de surveiller la situation et d’en rendre compte, et de procéder à certaines interventions. Par l’intermédiaire de son état-major et de ses équipes d’observateurs, la MISNUS a pris des contacts avec le Gouvernement et ses forces de sécurité à tous les niveaux, y compris provincial, avec l’opposition (branche armée et branche politique) et avec la population locale des zones auxquelles la Mission a accès. La MISNUS a également élaboré un mécanisme permettant de rendre compte aux parties des incidents qu’elle observe et des violations auxquelles le Gouvernement et l’opposition ne remédient pas après en avoir été avisés.

La MISNUS continuera de renforcer ses effectifs civils et militaires jusqu'à ce qu’ils atteignent les niveaux prescrits dans son mandat, et étudiera aussi la possibilité d'établir des sites d’accueil supplémentaires pour ses équipes dans les zones où des besoins existent. Elle poursuivra et intensifiera son engagement auprès de toutes les parties tant au niveau national qu’au niveau local en encourageant le dialogue, en instaurant la confiance et en établissant des mécanismes de coordination et de consultation pour mettre en œuvre le plan en six points. De tels liens se sont avérés vitaux s'agissant de désamorcer les incidents violents et d’éviter le conflit, et jouent un rôle clef pour ce qui est de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de la MISNUS.

Dans l’intervalle, la présence militaire et civile élargie sur le terrain devrait accroître la visibilité de la Mission et renforcer ses capacités d’information. Cela permettra de présenter plus ponctuellement, clairement et précisément l’état de la mise en œuvre de l’Accord préliminaire et du plan en six point à l’échelle locale et à l’échelle nationale.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu auprès de la MISNUS du 18 au 22 mai 2012 pour évaluer les progrès accomplis. Ce voyage a permis à M. Ladsous de voir l’état d’avancement du déploiement des observateurs militaires et du personnel civil, et de s’entretenir directement avec le personnel travaillant sur les bases d’opérations d’Homs et de la province de Rif-Damas. Les difficiles conditions avec lesquelles la MISNUS doit composer sur le terrain étaient visibles, tout comme l’ampleur des dégâts survenus dans les zones touchées par le conflit et les difficultés rencontrées par les civils qui vivent dans l'ombre de la violence.

Le Secrétaire général adjoint a rencontré des représentants du Gouvernement, notamment le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la défense, et a saisi cette occasion pour insister sur le rôle de la MISNUS, les responsabilités du Gouvernement pour assurer le succès de son mandat et le caractère impératif de la pleine mise en œuvre de tous les volets du plan en six points. Il a également rencontré des représentants de l’opposition à Damas et à Homs, où il a réitéré la nécessité pour toutes les parties de veiller à ce que cesse la violence armée, de chercher une solution politique et de garantir la sûreté de notre personnel.

Processus politique

L'Envoyé spécial conjoint a poursuivi son action aux niveaux national, régional et international. Je suis pour ma part resté en contact étroit avec de nombreux dirigeants régionaux et internationaux, y compris la Ligue des États arabes, dans un effort constant pour accroître la cohésion de la communauté internationale dans la recherche de moyens efficaces et pacifiques de mettre un terme à la violence et de faciliter une solution politique véritable qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Les violations massives des droits de l'homme et le déni des aspirations légitimes du peuple syrien sont au cœur de la crise syrienne. Dans ce contexte, des avancées réelles dans la mise en œuvre de tous les éléments du plan en six points sont essentielles, si l'on entend susciter la confiance dans la possibilité d'un processus politique crédible.

L'Envoyé spécial conjoint, ses adjoints et la MISNUS ont continué de nouer des contacts avec divers interlocuteurs syriens ainsi que des acteurs externes clefs dont l'appui sera déterminant pour le processus et son issue. Le statu quo suscite une impatience grandissante mais aussi un manque de confiance dans la possibilité d'une transformation véritable. Beaucoup craignent les conséquences d'une militarisation accrue du conflit, mais certains doutent quant à eux qu'un changement pacifique soit possible. L'engagement politique auprès de toutes les parties prenantes quant à la voie à suivre pour l'avenir est d'autant plus important pour cerner les questions autour desquelles un certain terrain d'entente peut être trouvé. Un processus véritablement ouvert à tous devrait inclure tous les groupes de la société syrienne, y compris ceux qui ne participent pas à la confrontation actuelle mais auront peut-être une contribution à apporter lorsque viendra l'heure de tenir un dialogue national sans exclusive.

L'Envoyé spécial conjoint adjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Nasser Al-Kidwa, a continué de s'employer à nouer des contacts avec de nombreux groupes de l'opposition syrienne afin de les aider à devenir plus ouverts et plus représentatifs en termes de structure et de prise de décisions. La réunion des divers groupes, parties et figures politiques que la Ligue des États arabes prévoyait de tenir les 16 et 17 mai 2012 a été reportée après que le Conseil national syrien et le Comité national de coordination pour le changement démocratique aient fait savoir qu'ils n'y participeraient pas. L'opposition a ainsi manqué une occasion de se rassembler pour examiner les moyens d'élaborer un cadre propice à un processus politique. Les consultations tenues ensuite avec les parties prenantes ont montré qu'il fallait poursuivre les efforts tendant à organiser une réunion à un stade ultérieur. Alors que la Ligue des États arabes réfléchit à de nouvelles dates pour la réunion, chacun devrait convaincre l'opposition qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la cohérence sur les plans de l'organisation et de la politique, afin de pouvoir s'engager constructivement et efficacement dans le processus politique.

L'Envoyé spécial conjoint se prépare à se rendre à Damas pour y discuter avec le Président Assad et son équipe, ainsi que divers autres interlocuteurs pertinents, y compris des représentants de l'opposition, de la nécessité d'agir d'urgence pour exécuter le plan en six points et de la voie à suivre quant au processus politique. L'Envoyé spécial conjoint adjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Jean-Marie Guéhenno, s'est rendu en République

arabe syrienne entre le 18 et le 24 mai 2012 préalablement à la visite de l’Envoyé spécial conjoint, et a rencontré des représentants du Gouvernement, dont le Ministre des affaires étrangères, et des interlocuteurs très divers, notamment à l’occasion de visites à Homs et Rastan.

Observations

Je salue l’action menée par l’Envoyé spécial conjoint et le Chef de mission de la MISNUS, ainsi que le courageux engagement du personnel sur le terrain. Leurs efforts, soutenus par le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière, offrent au peuple syrien et à la région un moyen d’éviter l'aggravation de la crise sur le terrain, et de parer à la possibilité que la République arabe syrienne sombre dans une véritable guerre civile.

Si l’action internationale a un certain effet sur le terrain, il n'en demeure pas moins que des actes de violence et des exactions d’une intensité inacceptable se poursuivent en violation de la résolution 2043 (2012) et du plan en six points. Cette situation engendre en termes de sécurité de sérieux obstacles pour la mise en œuvre du mandat de la MISNUS, en même temps que des risques pour nos observateurs, et des risques graves pour le peuple syrien. La plupart des éléments du plan en six points n’ont toujours pas été concrétisés.

C’est là une source de profonde inquiétude, qui fait ressortir la nécessité de réfléchir soigneusement à la présence des Nations Unies et aux prochaines étapes, en tenant compte des conditions de sécurité volatiles et changeantes. Il faut analyser continuellement les activités de la Mission et les avancées que celle-ci réalise dans le suivi de la mise en œuvre du plan en six points et l’appui à cet égard, de manière à lui donner les orientations pertinentes aux fins de l’exécution des tâches qui lui ont été confiées.

L’engagement essentiel des parties, qu’incarne leur acceptation du plan en six points, est de renoncer à la violence pour se tourner vers un avenir politique commun que permettra un processus politique. La poursuite des violations massives des droits de l’homme, y compris les détentions arbitraires, qui sont le fait du Gouvernement, sape les efforts tendant à cet objectif. J’appelle en premier lieu le Gouvernement à s’acquitter pleinement de toutes les obligations auxquelles il est tenu par le plan en six points, et particulièrement, à ce stade, s’agissant de la cessation de la violence et d’une action immédiate concernant l’accès de l’aide humanitaire et le respect des droits de l’homme, y compris la libération des détenus. Aucun processus politique ne peut s’accomplir si une part importante de la population a le sentiment que ses droits fondamentaux sont violés et si elle continue d’être exposée à la menace de la détention arbitraire, ou pire. J’engage aussi les éléments de l’opposition à s'acquitter pleinement de leur obligation de mettre un terme à la violence et de respecter les droits de l’homme.

Je suis très préoccupé par les bombardements à grande échelle qui ont fait de nombreuses victimes et accru le sentiment d'insécurité quant à l’avenir parmi une population qui vit déjà dans la peur. Il faut combattre cette menace en sorte d’assurer la sécurité de la population et le respect de ses droits fondamentaux. Il n’en est que plus impératif que toutes les parties au conflit mettent fin à toute forme de violence afin de rétablir l’ordre public, réduisant ainsi toute possibilité pour les fauteurs de troubles de profiter de la situation. Le Gouvernement et l’opposition doivent dénoncer clairement de telles menées et s’affranchir de tels procédés.

Encourager l’une quelconque des parties en Syrie à chercher à atteindre des objectifs en faisant usage de la violence va à contre-courant de notre effort commun. Ceux qui songeraient à soutenir l'une quelconque des parties en lui fournissant des armes, un entraînement militaire ou tout autre appui militaire doivent reconsidérer un tel choix pour que cessent durablement toutes les formes de violence. Il est essentiel que toutes les parties, et ceux qui peuvent leur fournir un appui, agissent pour mettre fin au durcissement de la répression à l’encontre de la population et empêcher une militarisation accrue du conflit.

Je souhaite engager tous les membres de la communauté internationale à appuyer sans réserve les efforts engagés et à y contribuer. L’Envoyé spécial conjoint apprécie le soutien et les conseils d’interlocuteurs très divers et a conscience du rôle critique que jouent tous les États de la région. Il est particulièrement important que les États qui ont une influence sur les parties en fassent usage pour parvenir à nos objectifs communs.

L’engagement véritable des parties et le ferme soutien de tous les intéressés sont essentiels si nous voulons mettre fin à la violence et aux exactions, apporter des secours humanitaires et passer à un processus politique qui puisse répondre aux aspirations légitimes et longtemps déniées du peuple syrien qui souffre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter d’urgence le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon